

# **LYCEE LINO VENTURA**

**Année scolaire 2017 / 2018**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DECEMBRE 2017**

Effectif du Conseil d'Administration : 29

Présents en début de séance: 23

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement, il est 18h02. Madame la Provisoire accueille les membres du CA.

Mme Léonhardt, adjointe au chef d'établissement, assurera le secrétariat, **adopté à l'unanimité.**

### **1. Installation du conseil d'administration**

Mme la présidente présente les membres du conseil d'administration 2017-2018 et installe celui-ci.

Mme Scellier informe les membres du CA que l'ordre du jour annoncé dans la convocation datée du 20 novembre est modifié, Il sera demandé au CA de voter l'autorisation de signer des conventions sans financement ainsi que la composition de certaines instances de l'établissement.

### **2. Approbation du compte-rendu du CA du 03 Octobre 2017**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 03 octobre est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Nombre de votants 23 : Contre 0 abstentions 1 pour 22

### **3. Installation du conseil de discipline**

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres du conseil de discipline. Mme Scellier informe que les élèves qui souhaitent devenir représentants au conseil de discipline ont été élus en assemblée générale des délégués.

Mme Scellier soumet au vote la composition du conseil de discipline.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration.

Nombre de votants 23 : Contre 0 abstentions 0 pour 23

### **4. Installation de la commission permanente**

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres de la commission permanente. Mme Scellier soumet au vote la composition de la commission permanente.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration.

Nombre de votants : Contre : 0 abstentions : 0 pour : 23

Madame Scellier explique que ces deux instances émanent du conseil d'administration, en ce qui concerne la commission éducative, le CESC et le CHSCT, Leur composition est fixée par le conseil d'administration mais les représentants des différentes catégories n'ont pas à être forcément des membres du conseil d'administration. Elle entend l'appliquer ainsi à compter de cette année, ce qui à la fois évite de peser toujours sur les mêmes personnes et élargit la participation à d'autres personnels, élèves ou parents.

### **5. Composition de la commission d'hygiène sécurité et condition de travail (CHSCT)**

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres de la commission d'hygiène sécurité et condition de travail.

Membres : chef d'établissement, CE adjoint, adjoint-gestionnaire, un CPE, DDFPT, un membre de la collectivité de rattachement, un membre de la commune, l'infirmière scolaire.

2 représentants des personnels ATOSS

Au moins 2 représentants des enseignants

1 représentant des parents

3 représentants élèves

Mme Scellier soumet la composition de la CHSCT au vote

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration.

Nombre de votants 23 : Contre 0 abstentions 0 pour 23

## **6. Installation de la commission éducative (Pour information)**

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres de la commission éducative. Sa composition est indiquée dans le règlement intérieur qui est voté chaque année (Juin 2017)

Celle-ci se compose obligatoirement d'un membre du personnel et d'un représentant des parents. Madame Scellier demande si certains des membres ici présents sont volontaires, sinon elle étudiera toute autre proposition.

Madame Castex se porte volontaire titulaire, monsieur Hérald est suppléant

Madame Chenaie se porte volontaire titulaire, madame Wasylec est suppléante

## **7. Installation du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)**

Madame Scellier explique le rôle du CESC qui est force de propositions sur des projets de santé (Exemples : SOS homophobie, planning familial ...) et de citoyenneté (Prévention routière ...). Le CESC peut être aussi concerté sur des problématiques nouvelles.

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Membres : Chef d'établissement, CE adjoint, adjoint gestionnaire, personne qualifiée, représentant de la commune, infirmière, AS, COP, au moins 3 représentants des personnels

Question : pas de parents ? Madame Scellier explique qu'elle a repris la composition définie les années précédentes. En revanche, le CESC peut être élargi à d'autres partenaires. Les parents pourront être invités.

Mme Scellier soumet au vote la composition du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration.

Nombre de votants 23 : Contre 0 abstentions 0 pour 23

## **8 Autorisation donnée au chef d'établissement de signer pour l'année scolaire 2017/2018 toutes les conventions de partenariat ne nécessitant pas de financement.**

Mme Scellier sollicite le conseil d'administration afin qu'il lui accorde cette autorisation. En effet au cours de l'année, dans le cadre de projets pédagogiques ou culturels, elle peut être amenée à signer des conventions qui formalisent un partenariat temporaire. Afin de ne pas solliciter à chaque fois un vote du CA et pour que le fonctionnement soit plus souple, elle sollicite le conseil d'administration afin qu'il lui accorde cette autorisation. Sont exclues toutes les conventions qui feraient apparaître la nécessité d'un financement.

Nombre de votants 23 : Contre 0 abstentions 0 pour 23

L'autorisation de signature est adoptée à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration.

A ce titre, madame Scellier va signer Convention de partenariat avec l'ANPAA 77 relative aux actions de prévention des addictions, dont l'intervention auprès des ST2S et BTS sera entièrement prise en charge par l'association. Elle porte à la connaissance des membres du CA qu'une convention est établie avec le lycée Clément Ader de Tournan en Brie pour permettre et encadrer l'accueil en internant d'élèves scolarisés à Lino Ventura (limité à 5).

Départ monsieur Jean Alphonse à 18h35, nombre de votants : 22

## **9 Autorisations de signature pour conventions nécessitant un financement :**

- Convention CUI avec le lycée Van Dongen 25 euros /cui

Nombre de votants 22 : Contre 0 abstentions 0 pour 22

- Convention de formation générations médiateurs pour 1885 euros financés par une subvention dans le cadre d'un projet CVL

Nombre de votants 22 : Contre 0 abstentions 0 pour 22

- Convention testenglish dans le cadre de la section européenne

Nombre de votants 22 : Contre 0 abstentions 0 pour 22

Madame Caradec quitte la salle à 18h54, nombre de votants 21

- Convention certificat voltaire (FCIL)

Nombre de votants 21 : Contre 0 abstentions 0 pour 21

Retour de madame Caradec : nombre de votants : 22

- Convention Entre les lignes pour 100 euros, 2 ateliers d'éducation aux médias, projet à l'initiative de monsieur Maillot

Nombre de votants 22 : Contre 0 abstentions 1 pour 21

- Convention la femme tentaculaire : C'est un projet développé par monsieur Ballon en arts appliqués auprès des BTS pour faire intervenir un des membres de l'association qui présentera une action /exposition menée avec des personnes vivant dans la rue. Cette intervention coûte 261 euros.

Nombre de votants 22 : Contre 6 abstentions 6 pour 10

La convention est adoptée mais les membres du CA sont en attente d'éléments pédagogiques supplémentaires leur permettant d'apprécier le bien fondé de cette intervention coûteuse, alors que d'autres partenaires proposent gratuitement leurs services sur le thème de la précarité.

## **10 Tarif des cartes étudiants (BTS)**

4 euros la carte ( en cas de renouvellement , la 1<sup>ère</sup> étant gratuite)

Nombre de votants 22 : Contre 0 abstentions 0 pour 22

## **11 Budget 2018**

Mme Poirier présente le budget 2018(cf documents préalablement communiqués à tous les membres du Conseil d'Administration) et son fonctionnement en structure.

Mme Poirier introduit sa présentation en rappelant que le budget est un prévisionnel et que le compte financier en est l'exécution sur l'année civile. Mme Poirier fait la présentation des trois services généraux : Activités pédagogiques(AP), Administration et Logistique (ALO), Vie de l'élève (VE), des deux services spéciaux ( Bourses nationales et SRH qui s'autofinancent) et de la partie investissement.

La RCBC permet de tracer les sources de financement par des codes : 0 pour l'Etablissement, 1 pour l'Etat, 2 pour la Région.

La DGFL est calculée en fonction du nombre d'élèves (647 élèves) et est légère hausse (+ 3886 soit 4%) pour 2018,

Les trois ressources de recettes d'un EPLE sont : l'Etat avec la masse salariale, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGFL) de la Région Ile de France et la taxe d'apprentissage évaluée à 19500€.

Mme Poirier indique que le budget présenté est équilibré en dépenses comme en recettes, sincère, unique et en année civile. Il y a donc nécessité d'anticiper au maximum les projets et dépenses pour respecter ces principes. Il est en cohérence avec le projet d'établissement.

Mme Poirier présente le Service Restauration et d'Hébergement (SRH). Un taux de charges communes a été voté de 21% dont un montant de 5321.95€ destiné au service général ALO principalement en viabilisation. Le SRH s'auto finance.

Mme Poirier poursuit la présentation du budget par le service AP et des différents domaines : culture, enseignement, insertion, projets, reprographie. Les recettes réparties permettront de financer les actions définies dans le projet d'établissement.

Dans le domaine insertion, la région attribue une dotation spécifique de fonctionnement à la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) qui n'est pas encore connue à ce jour.

Madame Poirier présente le service vie de l'élève (VE).

Mme Poirier s'attache à expliquer la ventilation des recettes du service administration et logistique (ALO).

La participation du SRH apparait en viabilisation. Depuis plusieurs années le lycée procède à des réfections importantes (peinture, changement des sols, plateaux techniques). En exemple, l'an passé, les travaux de la cour figuraient dans la section en capital du fait de la valorisation du patrimoine .Cette dynamique permet de garder un cadre agréable que les élèves respectent. Mme Poirier remercie les personnels du lycée mais reste soucieuse quant à la politique de maintenance engagée avec la Région .Plusieurs travaux doivent être financés sur le fonds propre du lycée, dont les travaux de mise en conformité pour l'ascenseur.

Mme Poirier présente les amortissements et précise que cette procédure mise en place en 2012 vise à obtenir une plus grande sincérité du compte de résultat et à enregistrer la perte que supporte annuellement le patrimoine du lycée. Madame Poirier présente la situation des fonds disponibles. Les fonds disponibles sont globalisés en intégrant ceux du SRH;

Le lycée respecte les préconisations de la collectivité territoriale concernant le montant à conserver dans le fonds de roulement à savoir 1 mois de fonctionnement. Le lycée a le souci de bien gérer les deniers publics. Le budget est donc à l'équilibre.

Mme Scellier remercie Mme Poirier pour la qualité de son travail et de sa présentation et soumet le budget 2018 au vote.

Retour de monsieur Jean Alphonse à 19h26

Départ de madame Medam à 19h41

Nombre de votants 22 : Contre 0 abstentions 0 pour 22

Le budget est adopté à l'unanimité.

Madame Chenaie, représentante des parents rend compte de son étonnement, quant à la décision d'incomber au lycée, les réparations de l'ascenseur. Monsieur Verdie, représentant de la Région en prend acte et fera remonter cette interpellation.

#### **12. Etat Public d'achat (EPA) document annexé au budget**

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer toute commande dans les limites :

- a) Des crédits ouverts au budget
- b) Des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics relatives aux marchés à procédure adaptées (soit 209 000.00€ HT pour les fournitures et services, 5 225 000€ HT pour les travaux).

Mme Scellier soumet cette autorisation au vote.

Nombre de votants 22 : Contre 0 abstentions 0 pour 22

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **13 Avenant au contrat de maintenance Alarme Incendie ( BD) pour information**

Le contrat de maintenance est étendu au bâtiment démontable. Pas de vote car il entre dans l'EPA

#### **14 Questions diverses :**

Madame Scellier souhaite remercier les parents des élèves pour leur action en faveur des transports (Mise en place d'un nouvel arrêt de bus), leur action en faveur du remplacement d'un professeur de BPHU, leur action de soutien face aux problèmes de chauffage.

Elle souhaite également remercier vivement les représentants de la Région pour le lien qu'ils ont pu faire avec les services techniques de la Région, concernant les différents problèmes évoqués lors du dernier conseil. Si nous ne sommes guère avancés ou satisfaits sur certains points concernant le chauffage. Enfin! Des réponses ont été apportées. Il reste encore quelques dysfonctionnements au niveau de certaines salles mais les techniciens chauffage sont présents depuis plusieurs jours afin d'en chercher les causes et trouver une solution.

Parents : Elèves qui expriment encore qu'ils ont froid. Madame Poirier : température réglée à 19°, on ne peut pas aller au-delà. Sensibilité individuelle différente à la chaleur.

Intervention de monsieur Louis : 2 classes de BTS l'an prochain. S'inquiète des travaux et équipements à financer.

Madame Scellier : Avis favorable de la Région pour la création d'une deuxième salle expérimentale et réaménagement de la salle d'arts appliqués. Demandes l'an dernier d'équipements matériels spécifiques à la fois pour le BTS mais aussi utilisables par les autres classes (Comme les microscopes par exemple) . Pas de réponse encore à ce jour, sauf pour les microscopes. Mesure de rentrée pour la rentrée 2018.

Intervention des représentants élèves : Madame Scellier dit que les questions diverses n'ont pas été déposées dans les délais. Elle leur propose néanmoins de les écouter après le CA.

Aucune autre question diverse n'a été déposée.

Le prochain Conseil d'administration sera réuni autour de mars en fonction du calendrier préparatoire à la rentrée 2018 et éventuellement du compte financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h19.

La Présidente  
Madame Scellier

Le Secrétaire de séance  
Madame Léonhardt